



Info 2015 ou la fin de la rédaction nationale de France 3 ?

Ce mercredi 4 mars, les élus du CE siège sont invités à donner leur avis sur le projet « Info 2015 ». Malgré les recours en justice déposés par le CHSCT et le CE, notamment pour « absence d'éléments d'information suffisants sur les 3 phases du projet », ou encore pour « absence de cahier des charges éditorial », la direction a décidé de passer en force.

La CGT remercie les élus du personnel, ainsi que les experts désignés pour le travail accompli. La justice est saisie. Elle se prononcera sur la forme, mais pas sur le fond. La décision éventuelle des juges de prolonger les débats au sein des instances nous indique que rien n'est joué pour la direction. A nous, journalistes, techniciens et personnels administratifs de créer le rapport de force pour obtenir l'abandon de ce projet mortifère. Rappelons ici qu'à deux reprises, la rédaction nationale a exprimé, à plus de 80%, le refus d'Info 2015.

Ce mercredi 4 mars, jour de consultation du comité d'établissement, doit marquer une nouvelle étape dans une mobilisation sans faille contre info 2015. Il ne s'agit pas ici de défendre la rédaction telle qu'elle est aujourd'hui avec sa pauvreté et son indigence éditoriale, mais bien de réfléchir à une rédaction nationale, autonome de France 2, qui retrouve toute sa place au sein du réseau France 3.

Aucun journaliste ne peut se résoudre à assister à la fermeture d'une rédaction. Aucun citoyen ne peut accepter la fin du pluralisme et de la pluralité au sein de la Télévision Publique. Les dirigeants de France 2 ne doivent pas avoir seuls le monopole éditorial de l'information.

La CGT appelle l'ensemble des salariés des rédactions nationales et numériques à réagir et à se mobiliser pour faire échec à info 2015.

La CGT interpellera tous les candidats à la présidence de France télévisions en leur demandant de se prononcer sur le retrait définitif d'Info 2015 et sur la mise en place d'un projet alternatif valorisant la rédaction et ses personnels, dans l'intérêt de l'information des citoyens.

Paris, le 3 mars 2015